

Aide au développement et à l'innovation - librairies indépendantes

REGION SUD

Présentation du dispositif

Le dispositif de soutien aux librairies indépendantes s'articule autour de 3 types d'aide :

- aide aux projets d'investissement
- aide à la commercialisation
- aide à l'innovation

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à l'aide :

- entreprises indépendantes de librairies
- associations professionnelles de coopération entre librairies indépendantes domiciliées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou disposant d'un établissement ou d'une succursale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ayant au moins une année d'existence.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de :

- investissement
- commercialisation
- innovation

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Investissement

L'aide est modulable selon l'importance de la situation de la librairie :

- plafonnée à 22 000 € et à 60 % du budget global du projet
- le projet ne doit pas comporter plus de 70 % de financement public.

Commercialisation et l'innovation

L'aide est modulable selon l'importance de la situation de la librairie :

- plafonnée à 12 000 € et à 60 % du budget global du projet ;
- le projet ne doit pas comporter plus de 70 % de financement public.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Un seul dossier par an et par librairie pourra être examiné et ne pourra porter que sur un seul type d'aide : investissement, commercialisation ou innovation.

Toute information ou tout dépôt de dossier doit se faire auprès de la Région Sud.

Organisme

REGION SUD

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 55 96